



Préavis n°13/23 au Conseil communal

Aménagements sportifs extérieurs du Chêne

Délégué municipal :
- M. Nicolas Suter

Aubonne, le 19 septembre 2023

TABLE DES MATIERES

1. Préambule.....	2
2. Aménagements sportifs	2
3. Création d'un Urbanskate	3
4. Coûts des aménagements.....	5
5. Développement durable	6
6. Financement et amortissements	6
7. Conclusion	7

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Les aménagements sportifs extérieurs du Chêne sont dans un état de délabrement avancé depuis de nombreuses années. Le revêtement en tartan actuel ne permet plus une bonne pratique du sport pour les écoles et donne une piètre image de notre cité.

Les enfants d'Aubonne n'ont pas d'endroit leur permettant d'exercer la pratique du skate ou de la trottinette. La Municipalité a reçu en date du 13 mai 2022 une pétition signée de 180 enfants demandant qu'un lieu soit aménagé à Aubonne pour une telle pratique. La Municipalité a envisagé plusieurs possibilités dont celle de créer un "urbanskate" devant le centre culturel du Chêne.

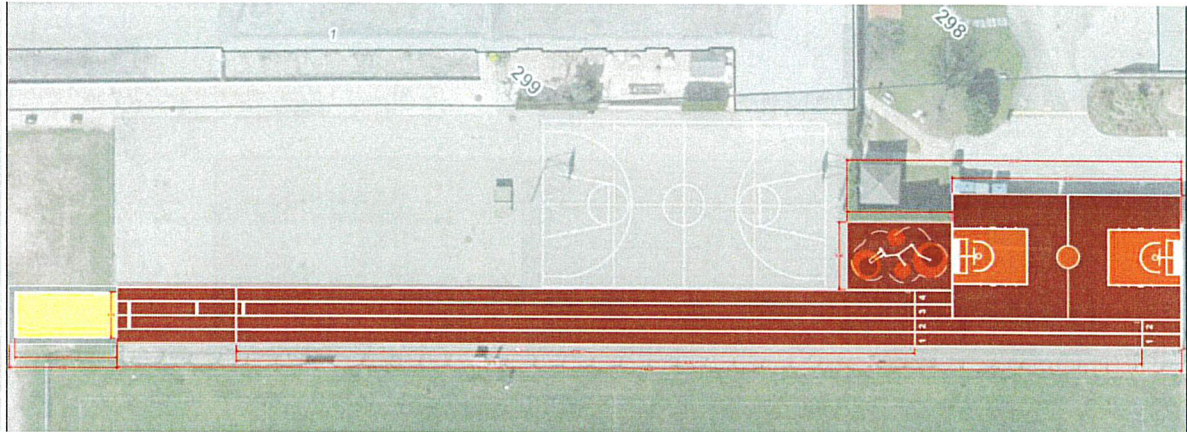
Le préavis municipal qui vous est présenté ici détaille la réfection de la piste d'athlétisme, l'aménagement d'un terrain multisport, d'un site de "Street workout" et d'un "urbanskate".

Etant donné la nature des aménagements, le projet sera mis à l'enquête publique après approbation du Conseil communal.

2. Aménagements sportifs

La première partie de ce préavis consiste à refaire la piste d'athlétisme en y ajoutant du côté Ouest une fosse de saut en longueur. Cette fosse pourrait être couverte soit par une bâche (pour maintenir le sable propre), soit par un plancher en dur (en cas d'utilisation de la surface lors de manifestations). La partie Est se trouvant du côté des terrains de tennis serait élargie pour y accueillir un terrain multisport clôturé (avec des goals et des paniers de basket). Entre ce nouveau terrain multisport et le terrain de basket actuel, il serait aménagé une installation de Street workout.

Le plan ci-dessous présente les aménagements qui seraient réalisés.

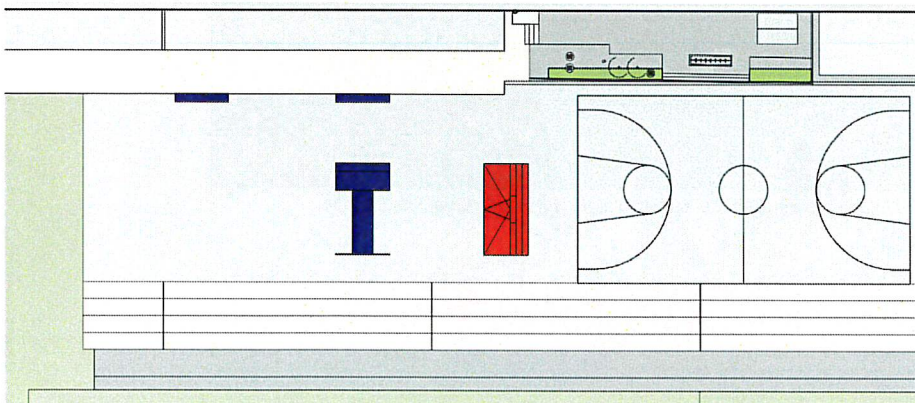


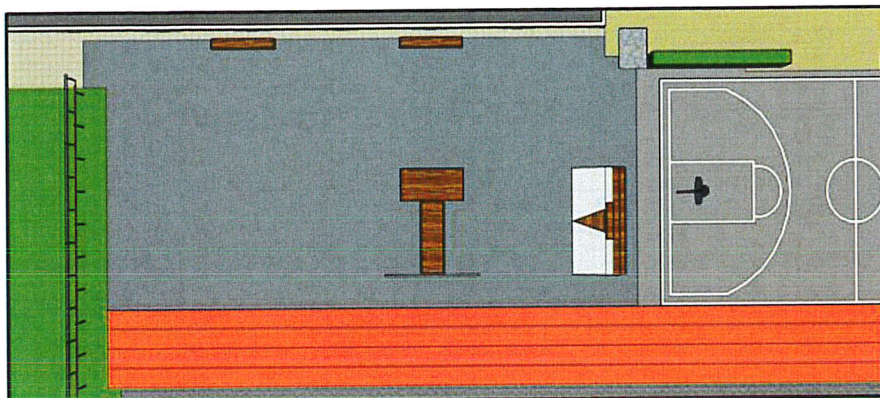
3. Création d'un Urbanskate

La municipalité n'a pas identifié à ce jour un site permettant la création d'un Skate park. Par contre, à l'instar d'aménagements réalisés notamment à La Sarraz, à Vevey ou à la Tour-de-Peilz, un aménagement d'Urbanskate est envisageable sur la cour en goudron qui se trouve entre la salle polyvalente du Chêne et le terrain de football.

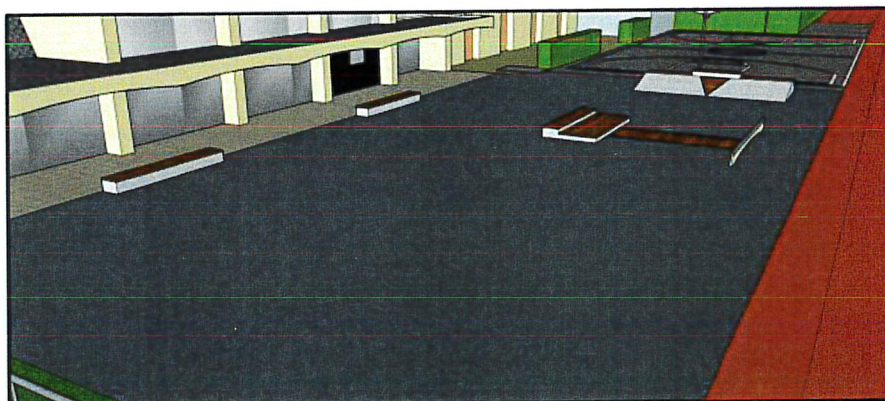
L'urbanskate se distingue d'un Skatepark par le fait que la pratique du skate se fait dans un milieu urbain et non pas dans un site dédié uniquement à la pratique de ce sport. Il s'agit en fait d'aménager du mobilier urbain qui s'apparente à des bancs ou des obstacles naturels qu'on pourrait rencontrer dans un espace bâti. Ce mobilier urbain est néanmoins réalisé de telle manière à assurer sa longévité et la sécurité de la pratique du sport. Un urbanskate se caractérise également par la cohabitation facilitée et voulue entre différentes utilisations, à savoir, les jeunes pratiquant leur sport, les spectateurs, les écoliers durant les récréations et les jeunes enfants qui s'initient au vélo par exemple.

Le plan de situation présenté ci-dessous ainsi que les différentes vues ont été développés avec la société UrbanSkate. Ce projet tient compte des contraintes scolaires et de l'utilisation de la place pour différentes manifestations, notamment Aubonn'Expo. Les éléments en bleu peuvent être déplacés, celui en rouge est fixe. Les matériaux sont du béton et du bois.

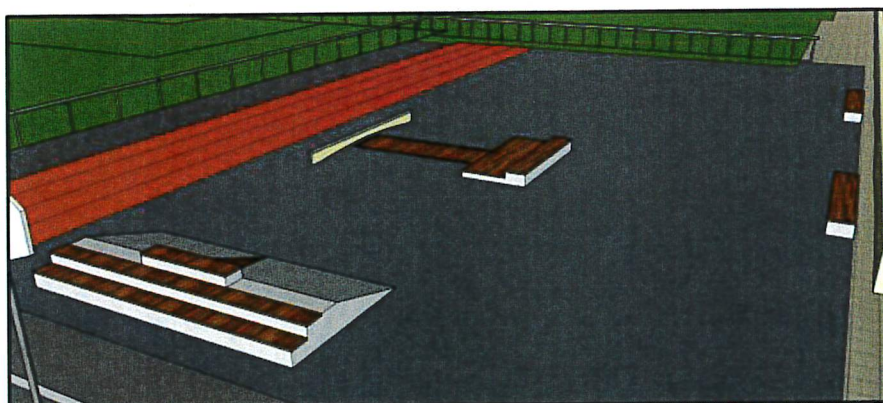




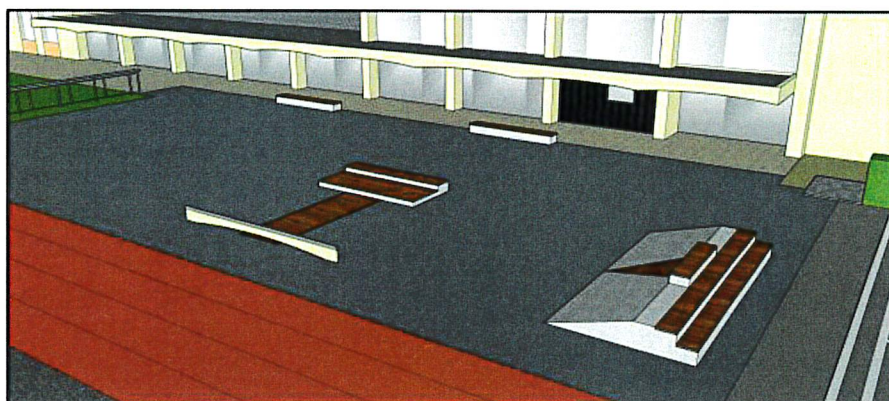
Vue en situation avec intégration du nouvel aménagement en UrbanSkate®.



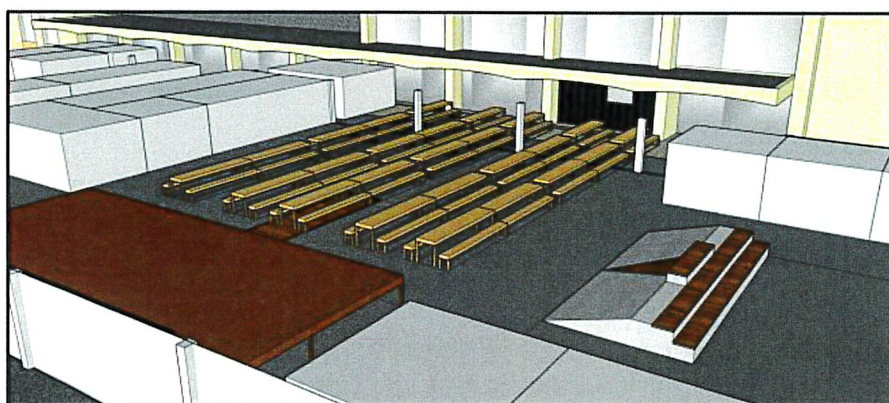
Vue en perspective sur la cour en direction du bâtiment et du terrain de basketball.



Vue en perspective sur la cour en direction de la piste d'athlétisme et du terrain de football.



Vue en perspective du nouvel aménagement en UrbanSkate®.



Vue en perspective du nouvel aménagement en UrbanSkate® intégré à AUBONNEXPO_V1.3

4. Coûts des aménagements

Le budget pour la réfection des aménagements sportifs extérieur du Chêne se décompose de la manière suivante :

- Travaux préliminaires et terrassement	CHF	45'000.00
- Canalisations	CHF	13'000.00
- Construction	CHF	30'000.00
- Infrastructures	CHF	80'000.00
- Marquage	CHF	5'000.00
- Equipements et matériel sportif	CHF	21'000.00
- Clôture	CHF	23'000.00
- Divers et imprévus	CHF	20'000.00
Total HT	CHF	237'000.00
TVA 8,1%	CHF	19'200.00
TOTAL AMENAGEMENTS SPORTIFS DU CHENE (TTC)	CHF	256'200.00

Le budget pour la réalisation d'un Urbanskate se décompose de la manière suivante :

- Travaux de génie civil	CHF	10'000.00
- Revêtement en enrobé	CHF	25'000.00
- Construction des éléments	CHF	85'000.00
- Honoraires	CHF	18'000.00
- Divers et imprévus	CHF	<u>10'000.00</u>
Total HT	CHF	148'000.00
TVA 8,1%	CHF	<u>12'000.00</u>
TOTAL URBANSKATE (TTC)	CHF	160'000.00

RECAPITULATION DES COUTS

- Etude préliminaire (frais déjà engagés)	CHF	2'700.00
- Aménagements sportifs du Chêne	CHF	256'200.00
- Urbanskate	CHF	<u>160'000.00</u>
TOTAL DU CREDIT DEMANDE (TTC)	CHF	<u>418'900.00</u>

5. Développement durable

Ce préavis s'inscrit doublement dans une démarche de développement durable. Premièrement en utilisant de manière optimale les surfaces déjà imperméabilisées. En effet, il n'y aura pas de nouvelle emprise sur le sol alors que l'offre d'activité en extérieur augmente. Deuxièmement, les aménagements réalisés permettront une augmentation significative de l'offre d'activité en plein air, en particulier pour les jeunes, permettant ainsi à plus de personnes de prendre du temps pour des activités sportives.

6. Financement et amortissements

6.1 Plan des investissements 2023-2027

Cet objet figurait au plan quinquennal (projet 171.02) à la page 102 du budget 2023, pour un montant de CHF 400'000.00.

6.2 Financement

Le crédit de CHF 418'900.00 sera couvert par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'endettement, selon la fiche financière annexée.

6.3 Amortissement

Cet investissement sera amorti par un prélèvement sur le fonds de réserve « Fds de réserve Investissements futurs » N° 9282.02 et qui présentait un solde au 31.12.2022 de Fr. 3'861'196.10.

6.4 Impact sur le compte de fonctionnement

Pas d'impact sur le compte de fonctionnement à court terme.

7. Conclusion

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 13/23 relatif aux aménagements sportifs extérieur du Chêne,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- accepte le crédit d'investissement de CHF 418'900.00 ;
- autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'endettement,
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs » N° 9282.02.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 19 septembre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le vice-syndic

La secrétaire :

N. Suter

M. Luy-Gaillard

Annexe : Fiche financière détaillée

Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 26 septembre 2023.



CREDIT D'INVESTISSEMENT

Préavis N° 13/23 Montant TTC 418 900.00 CHF

Aménagements sportifs extérieurs du Chêne

Estimation des charges de fonctionnement annuelles :			
- Intérêts : ?% par an si l'objet est financé par un emprunt			0.00
- Amortissement			0.00
Total annuel des charges supplémentaires liées à ce projet			0.00
Situation financière			
Plafond en matière d'endettement et de risque pour cautionnements			60 000 000.00
Cautionnements engagés à ce jour			37 400.00
Endettement à ce jour	31.12.2022	11.09.2023	
Endettement au bilan			
Engagements courants	1 361 862.57	2 737 108.00	
Passifs transitoires	589 783.95	3 900.00	
Emprunts court/long terme	23 938 250.00	20 211 750.00	
Total de endettement au bilan	25 889 896.52	22 952 758.00	
Engagements hors bilan			
Préavis en cours acceptés par le Conseil		9 119 000.00	
Travaux facturés à ce jour		-7 363 000.00	
Total engagements hors bilan		1 756 000.00	
Total endettement brut			24 708 758.00
Disponibilités de la bourse à ce jour			13 472 773.74
Solde disponible à ce jour			48 726 615.74
Préavis en cours d'adoption par le Conseil communal			
04/23 - Nouveau Règlement général de police			0.00
06/23 - Comptes et gestion 2023			0.00
07/23 - Autorisation générale pour placement des fonds disponibles			0.00
08/23 - Aménagements routiers chemin des Allobroges et bouclage eau potable			713 000.00
09/23 - Installations de panneaux d'information lumineux			115 000.00
11/23 - Création d'un escalier de secours et couverture du préau du Cœur du Chêne			111 550.00
12/23 -Acquisition de groupes électrogènes pour la STEP et le réseau d'eau			215 000.00
13/23 -Aménagements sportifs extérieurs au Chêne			418 900.00
Total des préavis en cours d'adoption par le Conseil communal			1 573 450.00

Etat au 11.09.2023